



SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur TRONQUOY, Président, ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2025 : Pas d'observation.

QUESTION N° 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Suivant l'ordre du tableau, Monsieur TRONQUOY propose la candidature de Monsieur TIBERGHIEU.

Pas d'observation. La candidature de Monsieur TIBERGHIEU est acceptée à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : MARCHE D'EXPLOITATION - AVENANT N°14 – TRAITEMENT DES FUMÉES AFIN DE REDUIRE LES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES DE MERCURE

M. Cleenwerck : « *C'est un ramonage qui est effectué ?* »

M. Harlé : « *Des explosifs sont utilisés pour décrasser le four. On doit maintenir la température à 200°C et des réactifs sont injectés. 3 campagnes sont prévues.* »

M. Tronquoy : « *Il y a 2 – 3 semaines, une réunion de la CSS a eu lieu, en présence d'associations environnementales. 15 dépassements ont été constatés en 2024, ce qui est bien en deçà des normes. Soyons rassurants.* »

M. Tiberghien : « *A l'époque d'André Bonnier, le critère n°1 était les rejets de Flamoval, la sélection du meilleur process.* »

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N°3 : MARCHE D'EXPLOITATION - AVENANT N°15 – PRESTATION DE VERIFICATION ET DE VALIDATION DES DECLARATIONS DES EMISSIONS GES

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N°4 : MARCHE D'EXPLOITATION - AVENANT N°16 – MODIFICATION DE LA QUANTITE ANNUELLE DE VAPEUR CIBLE VENDUE A CGW

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N°5 : DELEGATION DU PRESIDENT POUR L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 6 : REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL – MODIFICATION

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 7 : MARCHE DE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS DEPUIS LES QUAIS DE TRANSFERT DU SM SIROM FLANDRE NORD ET DU SMICTOM DE LA REGION DES FLANDRES VERS LE CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE FLAMOVAL – AUTORISATION RETROACTIVE DE SIGNATURE

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

QUESTION N° 8 : CDG 62 - CONVENTION SANTE AU TRAVAIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION

Pas d'observation. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des voix cette délibération.

Séance levée à 18h50

Le Secrétaire de séance,


Didier TIBERGHEN

